

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

aménagement de l'étang de Tanchiccia

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom département de la Corse du Sud Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur le Président  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 2 2 2 0 0 0 0 2 8 0 0 0 1 9 Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11- travaux ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visés au B et au D du R 146-2 du code de l'urbanisme	aires de stationnements non cimentés ni bitumés

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent projet d'aménagement concerne la mise en place d'infrastructures d'accueil et d'observations initiatiques et scientifiques ainsi que la création et la sécurisation d'un sentier de découverte.

\*Hors espace remarquable du littoral:

- Aménagement d'une structure d'accueil de 56 m<sup>2</sup>, d'une aire pour 15 stationnements dont deux pour personnes à mobilité réduite et d'un local technique de 18 m<sup>2</sup> implantés sur remblais existants.
- Création de 3 palissades d'observation (avifaune)
- Mise en place d'une tour d'observation : la tour aura une hauteur au plancher de 5.00m et de 10m<sup>2</sup> de surface

\*Dans espace remarquable du littoral:

- Un sentier sur pilotis (partie est) de 270 mètres de long et 1,50 mètres de large rejoignant une plateforme d'observation (14m<sup>2</sup>) surélevée adaptée aux personnes à mobilité réduite
- Un sentier sur pilotis (dans l'étang) de 60 mètres de long et 1,40 mètres de large rejoignant une plateforme en limite de pièce d'eau (15m<sup>2</sup>).
- Un sentier sur pilotis (partie ouest) de 130 mètres de long et 1,50 mètres de large.
- Aménagement de sentier existant par la pose de clôtures (1500 mètres) et de 6 barrières

## **4.2 Objectifs du projet**

Le Conseil Général de Corse-du-Sud, propriétaire de l'étang salé de Tanchiccia (à la mosaïque d'habitats de végétation de prés salés indifférenciés), a pour objectif la valorisation de ce patrimoine naturel dans le cadre de l'intérêt général. Aussi, les travaux d'aménagement projetés, tout en restant dans des limites compatibles avec les enjeux de protection et dans l'optique de tenir compte de la fragilité relative des milieux, prévoient d'intégrer trois volets distincts mais complémentaires :

- la valorisation et la préservation des patrimoines naturel, paysager et culturel accompagnées de la mise en place d'un suivi scientifique ambitieux ;
- l'accueil du public et le développement d'une approche pédagogique destinée à un large public;
- la sécurisation du site avec le contrôle de l'ouverture et de la fréquentation du site en fonction des secteurs et des saisons;

En outre, l'ouverture équilibrée du site au public est une façon intelligente d'associer et de responsabiliser ses usagers vis-à-vis de la préservation des milieux naturels et des espèces - de l'environnement sensu lato - mais également de renforcer l'identité du site et d'y associer les acteurs locaux.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux prévus pour une durée de 24 à 30 mois seront séquencés en 3 phases:

- Phase 1, la construction de la structure d'accueil et du local technique.
- Phase 2, la mise en place des sentiers sur pilotis, de la tour et des palissades d'observation.
- Phase 3, pose de clôtures et barrières, de la signalétique et aménagement de l'aire de stationnement.

L'ensemble des travaux effectués au niveau de l'espace remarquable du littoral se feront hors période de reproduction de l'avifaune (aout-février)

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement permettra de recevoir le public tout au long de l'année, cependant certaines parties du circuit de visite seront fermés durant la période de reproduction de certaines espèces animales.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement (obtention du récépissé de déclaration n° 3013-31 en date du 14/08/2013),

Autorisation de défrichement,

Permis d'aménager.

Etude d'impact: 11, travaux ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visés au B) et au D) du R 146-2 du code de l'urbanisme

Le projet est soumis à l'évaluation d'incidence Natura 2000 (site FR9400610), ci-joint rapport

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Projets soumis à la procédure du cas par cas en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE, Etude d'impact: 11, travaux ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visés au b) et au d) du R 146-2 du code de l'urbanisme

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface aménagée 933 m <sup>2</sup> répartie entre :	
-Bâtiments d'accueil	56 m <sup>2</sup>
-Local technique	18 m <sup>2</sup>
-Pilotis et plate forme d'observation	624 m <sup>2</sup>
-Tour de 5 m de haut sur plancher	10 m <sup>2</sup>
-Aire de stationnement (225 m <sup>2</sup> )	15 places

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

étang de Tanchiccia  
commune de Serra di Ferro

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 41° 43 ' 16" 63 Lat. 8 ° 48' 42 " 48

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

ref	propriétaires	S en m <sup>2</sup>
C0658	DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	254 024
C0088	ABBATUCCI JACQUES PIERRE	76 576
C0086	ABBATUCCI JACQUES PIERRE	113 941
C0092	ABBATUCCI JACQUES PIERRE	32 372
C0691	CAUBEL LUC JUSTIN	23 776
C0885	MOZZICONACCI MARIE FRANCE	3 473

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- friches sèches aucun usage hormis chemin de servitude d'accès à la station d'épuration.
- étang

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

x

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

x

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?	x		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	x		
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		x	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	x		site FR9400610, en partie dans le site natura 2000. Une partie à proximité, la maison d'accueil à 40 m et la tour d'observation à 100 m.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
<b>Ressources</b>			
est-il excédentaire en matériaux ?		x	
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		x	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	voir notice d'incidence natura 2000
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	voir notice d'incidence natura 2000

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	x
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	x
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	x
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x
	Engendre-t-il des odeurs ?	x
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	x
	Engendre-t-il des vibrations ?	x
	Est-il concerné par des vibrations ?	x

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	x
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	x
	Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	x

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui      Non <sup>x</sup>      Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui      Non <sup>x</sup>      Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet d'aménagement de l'étang de Tanchiccia ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact, d'une part parce que le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie > ou = à 3 hectares, d'autre part la catégorie d'aménagement d'ouvrages et de travaux mentionnée à l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement : "11, travaux ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral" ne correspond pas à notre projet.

Effectivement notre projet s'inscrit dans le cadre de l'article R 146-2 a) du code de l'urbanisme.

Concernant l'aire de stationnement visée au b) du R 146-2 du code de l'urbanisme, cette dernière se situe en dehors de l'espace remarquable du littoral.

En conclusion notre projet devrait être dispensé de l'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
3	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
4	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
5	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier de demande déclaration d'intérêt général</li><li>- Récépissé de déclaration n°3013-31 du 14-08-2013</li><li>- Accusé réception de la demande d'autorisation de défrichement</li><li>- Notice d'incidence Natura 2000</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AJACCIO

le,

3 AVRIL 2014

Signature

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Jean-Pierre de ROCCA SERRA

PA 02

## *ETANG DE TANCHICCIA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER*

### *NOTICE DESCRIPTIVE DU TERRAIN ET DU PROJET D'AMENAGEMENT*

#### **PRESENTATION et OBJECTIFS**

Le Conseil Général de Corse-du-Sud, propriétaire de l'étang salé de Tanchiccia (à la mosaïque d'habitats de végétation de prés salés indifférenciés), a pour objectif la valorisation de ce patrimoine naturel dans le cadre de l'intérêt général.

Aussi, les travaux d'aménagement projetés, tout en restant dans des limites compatibles avec les enjeux de protection et dans l'optique de tenir compte de la fragilité relative des milieux, prévoient d'intégrer trois volets distincts mais complémentaires :

- ✓ la valorisation et la préservation des patrimoines naturel, paysager et culturel accompagnées de la mise en place d'un suivi scientifique ambitieux ;
- ✓ l'accueil du public et le développement d'une approche pédagogique destinée à un large public;
- ✓ la sécurisation du site avec le contrôle de l'ouverture et de la fréquentation du site (en fonction des secteurs et des saisons);

En outre, l'ouverture équilibrée du site au public est une façon intelligente d'associer et de responsabiliser ses usagers vis-à-vis de la préservation des milieux naturels et des espèces – de l'environnement *sensu lato* – mais également de renforcer l'identité du site et d'y associer les acteurs locaux.

#### **Localisation du projet :**

Le projet d'aménagement se situe sur la commune de Serra di Ferro, sur le site inscrit en zone Natura 2000 (Cf. fig. 1 et 2) de l'étang salé de Tanchiccia.

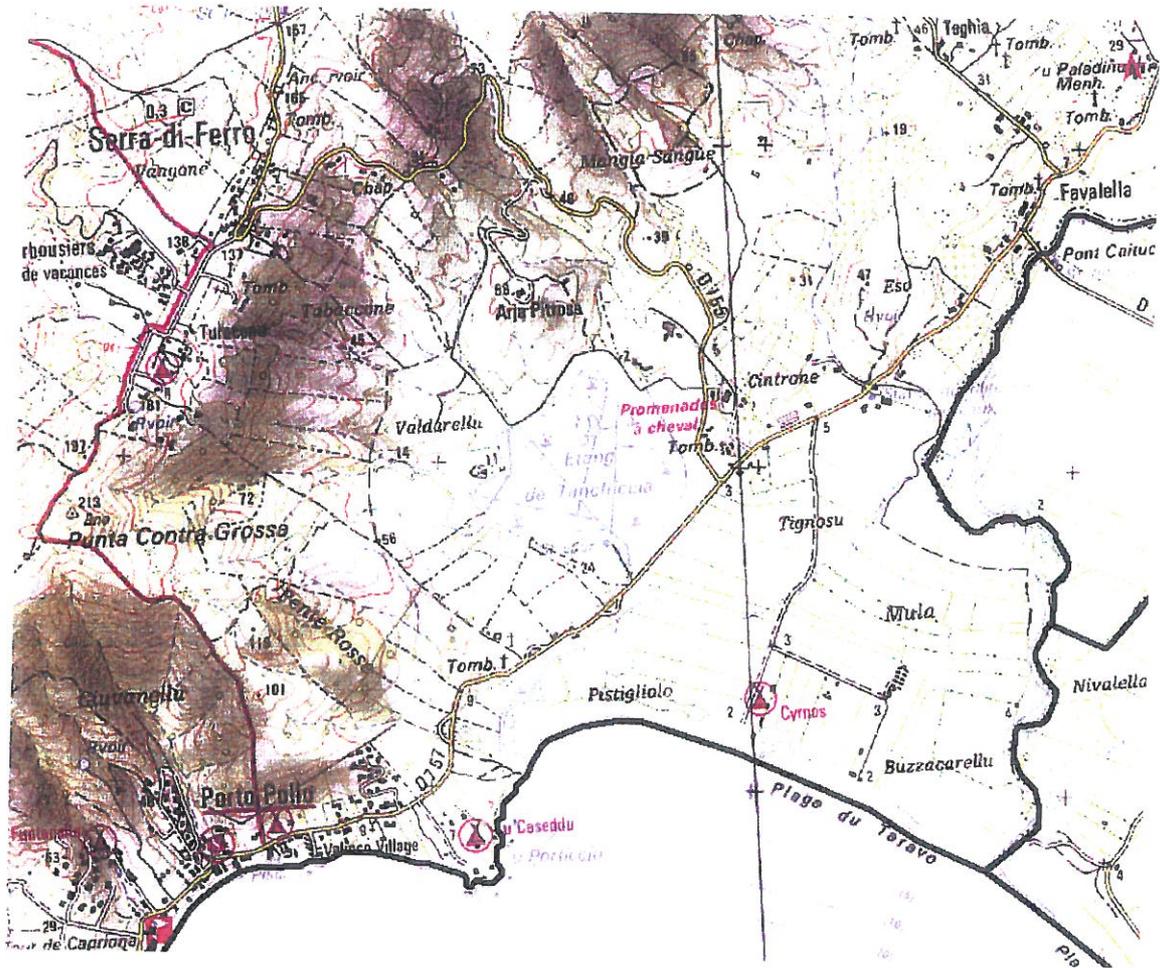
Les aménagements proprement dits se développent, hors emprise de l'étang, sur des propriétés privées.

La desserte du site se fait :

-depuis la route départementale RD 757, qui borde la rive droite du Taravo à l'aval et dessert Porto Pollo.

-depuis le bourg de Serra-di-Ferro, soit à pied par le chemin communal soit en véhicule par la route départementale RD 355.

**Fig. 1 : Plan de situation**  
1/25 000



**Fig. 2 : Délimitation de la zone Natura 2000 au niveau de l'étang de Tanchiccia  
(Ortho-photo)**



## La valorisation et la préservation des patrimoines naturel, paysager et culturel.

L'aménagement projeté s'appuie sur les quatre principes suivants :

- Valoriser le site du point de vue paysager dans le respect des sensibilités écobologiques
- Maximiser l'intégration paysagère des infrastructures
- Concentrer les activités sur des secteurs ciblés au sein du site
- Mettre en sécurité le site

Et s'articule autour de ces deux composantes :

### *Les équipements (sentiers et mobilier).*

La répartition et localisation de ces équipements participera à canaliser et diriger le public dans un souci de préservation des conditions de vie des espèces vivant sur le site. Des conditions de discrétion qui prennent en compte aussi le maintien de l'aspect « sauvage » des lieux. Des mesures simples et efficaces seront prises pour responsabiliser les visiteurs et les sensibiliser au respect des lieux ;

### *Les relations visuelles (paysages et bâti).*

L'accent est mis sur des points de vue remarquables sur l'étang de Tanchiccia et l'environnement immédiat (paysages et bâti). Le patrimoine historique du territoire, la diversité des habitats naturels qu'il abrite et son inscription paysagère et géographique, aux confins de la basse plaine du Taravo, et du Golfe de Valinco, entre zones urbaines et coteaux, sont propices à de telles actions de valorisation.

## A - Principe d'aménagement

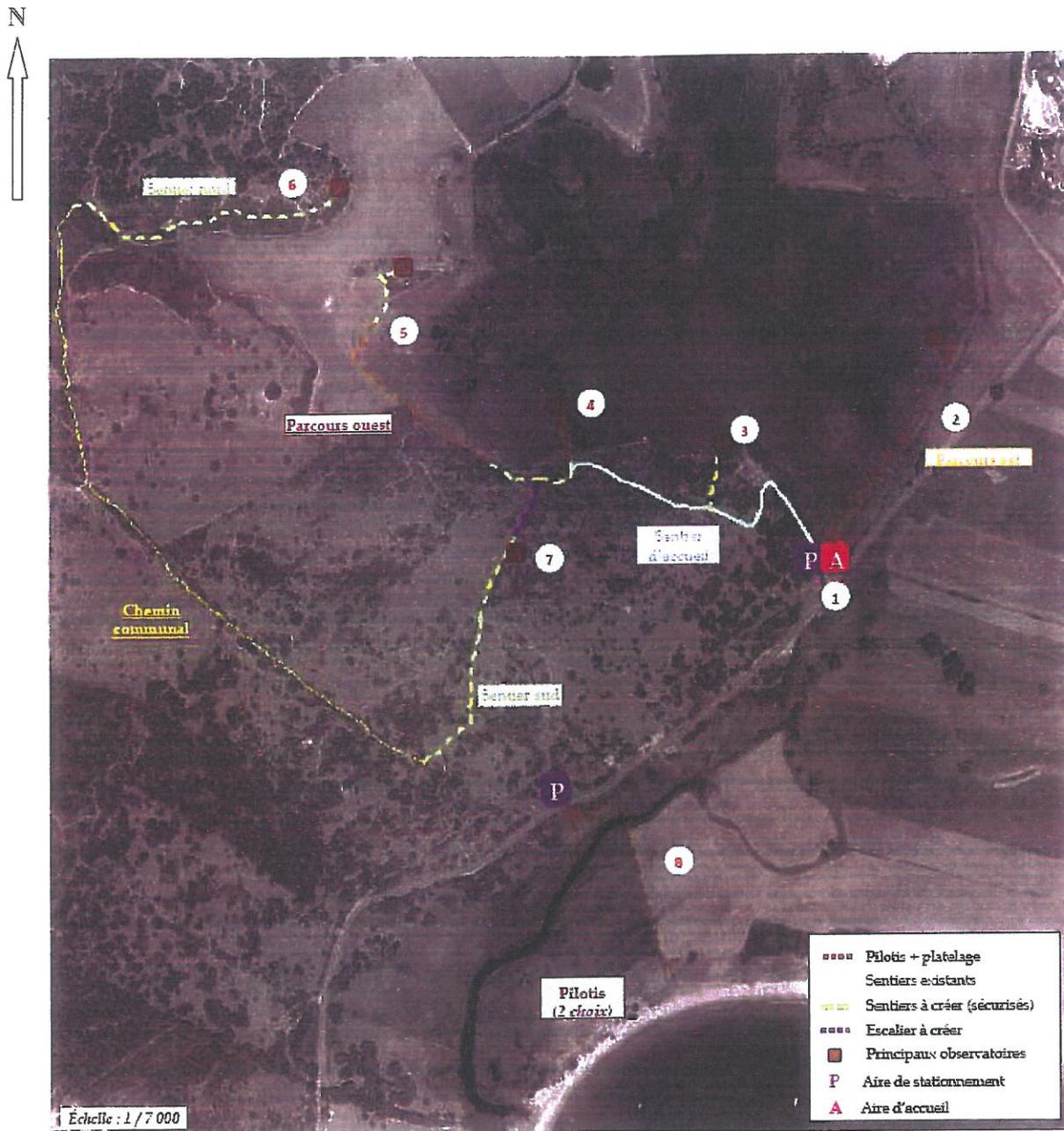
L'aménagement projeté préserve la végétation existante et l'impact reste très minime, il comprend la création et la sécurisation de sentiers de découverte ainsi que la mise en place d'infrastructures d'accueil et d'observations initiatiques et scientifiques nécessaires à la gestion du site et à la sensibilisation du public..

L'accès au site emprunte la desserte existante de la station d'épuration érigée à proximité de l'étang qui sera remise en état. Il dessert la zone d'accueil proprement dite du site, point de départ vers les différents parcours de découverte.

Le projet architectural, soucieux de la préservation du caractère naturel du site, préconise des matériaux s'inscrivant dans le développement durable comme le bois. Aucun affouillement n'est prévu et le projet se cale à la configuration existante des lieux en respectant la limite de la zone inondable.

Les plantations seront principalement effectuées aux abords du bâtiment, autour des petits massifs rocheux présents sur l'emprise et se conformeront aux espèces existant sur le site.

**Fig. 3 : Plan d'ensemble**



Les principes d'aménagement qui sont retenus dans une optique d'intégration paysagère et de protection du patrimoine naturel :

- Intégration paysagère des équipements en privilégiant les structures en bois ou les matériaux écologiques ;

- Pour le mobilier urbain (bancs, bornes ou panneaux d'information, observatoire...), il sera privilégié des équipements en bois local offrant la garantie d'une esthétique

fonctionnelle, présentant une facilité d'installation et une certaine solidité (usage intensif) ainsi qu'une bonne résistance à l'immersion (indispensable étant donné le caractère inondable de certains secteurs).

- *Pour les sentiers*, il est préconisé une délimitation dite « naturelle » via un entretien adapté de la végétation herbacée et buissonnante existante (gestion différenciée pour canaliser le public). la création de surfaces dures (béton, bitume) y sera proscrite.

#### - Positionnement judicieux des équipements

- Les cheminements sur le site tiendront compte de la qualité écologique et de la valeur paysagère de chaque secteur. Chacun des secteurs traversés sera valorisé et équipé différemment selon sa vocation : aires de cheminements (valorisation des sentiers uniquement), d'observations ou de repos (installations de panneaux informatifs, bancs...), d'accueil et de stationnement.

#### Les relations visuelles et les postes d'observation

La carte ci-dessous indique le positionnement des postes d'observation en relation avec les points de vue les plus significatifs du site.



LEGENDE	
	Cônes visuels
	Principaux observatoires
	Aire d'accueil

## B -Description détaillée des opérations d'aménagement et de valorisation

### ACCUEIL ET GESTION DU PUBLIC

L'ouverture du site au public constitue l'un des objectifs majeurs du projet porté par le Conseil Général de Corse du Sud, en accord avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du département. Afin de tenir compte de la fragilité des milieux, une réflexion spécifique a été engagée pour rendre compatibles les activités récréatives de pleine nature et la préservation des écosystèmes (*voir étude DIG jointe au dossier PC*).

Pour ce faire différentes mesures complémentaires visant à optimiser l'accueil du public et de contrôler la fréquentation sur site sont préconisées :

#### 1. Aménagement d'une zone d'accueil (1)

Elle comprend la structure d'accueil proprement dite, l'aire de stationnement, les locaux techniques et la sécurisation du site.

##### 1.1 La structure d'accueil :

Elle est située en dehors de l'espace remarquable de la zone Natura 2000 et comprise dans la bande littorale de cent mètres à compter de la limite des plus hautes eaux de l'étang salé. Son implantation sera réalisée au sein d'un habitat de végétation de type : friche sèche.

Elle comprend la réalisation d'un bâtiment d'une surface de plancher de 56m<sup>2</sup> sur une parcelle cadastrée C691, appartenant à Monsieur Luc CAUBEL (*voir autorisation jointe*), située sur la commune de Serra di Ferro.

Les fonctions de la structure d'accueil, **nécessaire au service public**, sont non seulement la réception du public désirant visiter le site, mais l'organisation des réunions et d'expositions sur le thème de l'eau et des zones humides.

Le bâtiment d'accueil est principalement constitué d'un **espace polyvalent** : exposition/réunion/atelier pédagogique, un **bureau /accueil** et d'un **bloc sanitaire** accessible au public. Sont également intégrés le stockage et la sécurisation des matériels nécessaires à la visite du site (longue Vue, audio guides, tablettes numériques,...), au suivi scientifique (microscope, filets de capture...), à la gestion technique et administratif du site (poste de travail informatisé pour le personnel d'accueil).

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'effectue à partir d'une rampe d'accès d'une pente inférieure à 4%.

La construction en ossature et panneaux bois présente une toiture végétalisée. Les végétaux préconisés seront en cohérence avec l'inventaire floristique de Tanchiccia, à base de *tapis à succulentes* par exemple. Ces dernières possèdent les avantages d'être peu coûteuses, demandent peu d'entretien et des installations simples. Il est possible ainsi d'utiliser *Umbilicus rupestris*, *Sedum caespitosum*, *Sedum cepaeae* et *Sedum stellatum*. D'autres *Sedum* peuvent être utilisés comme par exemple le genre *Reflexum*.

### 1.2 Locaux techniques :

Le **bâtiment technique** de taille très modeste, **d'une surface de plancher de 18m<sup>2</sup>**, se compose de 2 corps sécurisant l'accès aux pilotis. Il est implanté sur la parcelle appartenant au Conseil Général de la Corse du Sud, sur un remblai, en dehors de l'espace remarquable de la zone Natura 2000 et dans la bande littorale de cent mètres à compter de la limite des plus hautes eaux de l'étang salé.

Conçu en structure bois, mais avec toit en bardeaux bois, non isolé, avec plancher bois sur plots, il se subdivise en 3 zones :

- la **circulation centrale non couverte**, de 1,80m de large, traversante, permettant le contrôle d'accès au pilotis sud-est,
- les **deux locaux indépendants**, accessibles par la circulation centrale, à vocation d'entreposage d'équipements ou matériel : un pour les joëlettes et un deuxième pour le matériel d'entretien du site.
- le **local petit atelier/laboratoire** permettant de réaliser des observations ou expériences in situ ayant attrait au domaine de l'eau et son rangement.

Le local technique est accessible aux personnes à mobilité réduite, l'accès au pilotis se fera avec assistance.

### 1.3 Aire de stationnement :

Située en dehors de l'espace remarquable de la zone Natura 2000. Son implantation sera réalisée au sein des habitats de végétation de type : chemin et friche sèche.

La zone de stationnement est aménagée pour recevoir les véhicules de visiteurs individuels et du personnel sur place. Elle comprend **15 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite** ainsi qu'une aire de retournement pour le car accompagnant les écoliers, le dépôt en bord de départemental étant jugé du fait du trafic dangereux pour le dépôt des scolaires visitant le site. Le sol est traité en stabilisé.

La fermeture/ouverture de l'accès principal au site est assurée par une barrière composée de fascine à partir de rondins entrelacés horizontalement sur une structure métallique verticale, assurant aussi le maintien du libre accès pour la maintenance de la station d'épuration.

Une signalétique adaptée figurera à l'entrée du site selon la charte graphique définie au sein du département.

## 2. Aménagement de circuits de découverte

Le circuit de découverte proposé, défini de manière à limiter au maximum l'impact sur les milieux aquatiques et le dérangement de la faune, emprunte des cheminements soit sur pilotis, lorsque qu'ils se situent dans l'emprise de l'étang, soit par des sentiers existants ou à créer.

Hors des secteurs définis pour être équipés de pilotis, l'aménagement des sentiers restera le plus léger possible, la largeur de ces derniers n'excédant pas 2 m.

Localement, le maintien d'une bande verte non entretenue et de hauteur suffisante le long des sentiers suffit – dans la majeure partie des cas – à constituer un obstacle au passage des usagers. Cette disposition permet non seulement de favoriser leur intégration paysagère mais permet aussi de limiter le coût.

Ainsi le principe d'aménagement retenu favorise :

- le maintien des zones de tranquillité pour la faune et la flore,
- la canalisation et la fréquentation au niveau des sentiers maîtrisée et limitant « les explorations »,
- la sensibilisation du public à la fragilité des milieux naturels.

### 2.1 Les cheminements sur pilotis et les plateformes d'observation.

Afin de privilégier une approche découverte au plus près de la biodiversité, il est prévu d'organiser des parcours sur pilotis, à savoir le parcours est, une travée cheminant dans l'étang de la Tanchiccia et la section 3 du parcours ouest.

Les pilotis et plateformes d'observation seront réalisés en bois, châtaignier ou mélèze.

Selon la nature du bois choisi, il est privilégié un traitement par réticulation (ce traitement assure une protection du bois contre les champignons et les insectes mais aussi contre les variations du taux d'humidité). Les traitements chimiques seront proscrits afin d'éviter toute pollution des milieux aquatiques et tout impact sur la faune et la flore environnante.

#### - *le parcours est (2) :*

L'accès au pilotis se fera par le biais d'un ponton sécurisé et débutant depuis le local technique implanté en bord d'étang. Ce cheminement, sur pilotis avec platelage, sera positionné le long du canal secondaire ceinturant actuellement l'étang. Long d'environ 220 m et large de 1,40 m, il mènera à un poste d'observation surélevé.

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, avec assistance, la rampe sera sécurisée et pourvue de chasse-roues et garde-corps lorsque le dénivelé le nécessite. De plus, ce dispositif présentera 4 sur largeurs permettant le croisement des fauteuils (de 2,50 m par 1,80 m de large), ainsi que 3 zones de repos/interprétation (plate-forme de 4 m par 2,20 m et 3,00 m de large). Idéalement, sept modules, suffisamment espacés et situés sur des secteurs d'observation, seront positionnés.

#### - *la travée cheminant dans l'étang de Tanchiccia. (4)*

Cette portion, prévue pour être d'une longueur d'environ 50 à 60 m, traversera une partie de la roselière. Une sur largeur (de 2,50 m de long par 1,80 m de large) sera mise en place à l'intérieur du virage. Ce pilotis conduira à une plate-forme sécurisée en demi-cercle, pourvue de palissades d'observation.

- *la section 3 du parcours ouest. (5)* longe la tamariçaise sur environ 130m et nécessite un pilotis de faible hauteur qui conduira jusqu'à la mare temporaire à l'extrémité ouest de l'étang.

## 2.2 Les sentiers existants :

Certains sentiers déjà existants seront mis en valeur. C'est le cas notamment du :

- ***sentier dit « d'accueil »***, menant de l'aire d'accueil au parcours ouest (il se déroule sur 400 ml de la RD757 au muret bordant l'étang) et fera l'objet d'un simple entretien de la végétation des abords afin de pérenniser ce cheminement.

## 2.3 Les sentiers à créer :

Afin de préserver le caractère agricole de pacage des lieux avoisinants, en bord de prairie, une clôture permanente « rustique » sera installée le long du coteau pour isoler le public de la zone pâturée par le bétail. Le type de clôture choisi pour sécuriser le cheminement pédestre s'apparente à la « clôture à mouton » (ou grillage à moutons). Celle-ci d'une hauteur de 1,00m et composée de mailles de 15x15, s'étend sur une longueur de 450m. Le « grillage à mouton » sera posé coté cheminement et il sera posée trois rang de fils barbelés coté parcage bovins. Le grillage et le barbelé devront permettre le passage des tortues *d'Hermann et des Cistude d'Europe*.

Ils sont principalement constitués de :

### **- Parcours ouest : (5)**

Ce sentier, se déroulant sur 450ml, est situé en bord d'étang et permet de le longer. Il rejoint le poste d'observation prévu sur la butte nord-ouest.

Le parcours présente principalement quatre sections, du sud vers le nord:

o **La section 1** correspond à un sentier de terre matérialisé à même le coteau. Elle débute au niveau du « *carrefour central* » situé au pied du coteau (en bord d'étang) et longe ce dernier pour rejoindre la section 2. Longue d'une soixantaine de mètres, cette portion ne nécessitera qu'un débroussaillage et un nivellement léger.

o **La section 2** borde le coteau sur une centaine de mètres environ. Cette section, rarement inondée, sera conçue pour avoir une surface de cheminement à une vingtaine de centimètres du sol. Pour ce faire plusieurs techniques seront envisagées (pilotis, madriers, poutres, rondins...).

o **La section 3** décrite ci-avant dans les parcours sur pilotis.

o **La section 4** se compose d'un simple sentier de terre matérialisé (à gauche), borné d'une clôture permanente, et en forte déclivité. Un espace libre et l'installation de 2 chicanes permettront de maintenir la libre circulation du bétail autour de la butte. Aussi, à flanc de butte et sur une vingtaine de mètres des mesures pour faciliter la montée des promeneurs sont envisagées. Sur la butte, il sera mis en place un linéaire de brande (ou autre écran végétal) le long de la clôture, de manière à masquer la progression des promeneurs et éviter la fuite de la faune.

Au sud de ce sentier, un passage spécifique (ponceau pierre/bois par exemple), accompagné d'un débroussaillage local, sera aménagé au-dessus du muret existant pour permettre la liaison avec le « sentier d'accueil ».

**- Sentier nord (6):**

Ce sentier, long de 300 m, permet de rallier le chemin communal (depuis le secteur géologique à *taffoni*) à un observatoire implanté à flanc de coteau (avec vue sur les mares temporaires et la roselière en arrière-plan). Traversant une parcelle pâturée, il sera bordé de « clôture à mouton » décrite ci-avant.

Autant que possible, un épais rideau d'arbres sera à conserver sur la face sud de manière à masquer la progression des promeneurs et pallier à la fuite de la faune stationnée sur les mares temporaires.

Dans le cas contraire, il est envisagé de replanter le long du sentier, avec mise en place temporaire d'un écran végétal artificiel (brande végétale par exemple le long des 100 à 150 derniers mètres avant d'arriver à l'observatoire).

La mise en place de chicanes permettra au bétail de divaguer librement sur la parcelle sans pour autant pouvoir s'engager sur le sentier.

Ponctuellement, il est envisagé la mise en place d'un passage canadien (de type 8T/essieu) peut permettre le passage de véhicule afin de faciliter la gestion des parcelles par l'agriculteur.

**- Sentier sud (7):**

Ce sentier, d'une longueur de 300m environ, est prévu pour rallier le chemin communal au *carrefour central* (au pied du coteau). Compte tenu du contexte et de la dangerosité de la pente sur la face nord-est, ce sentier se décompose en deux parties :

- la première, longue de plus de 270m, ralliant le chemin communal à la tour d'observation. Sur cette portion d'environ 180ml, le sentier, jusqu'à l'emplacement de la tour d'observation, sera délimité par des bornes en bois avec implantation de deux chicanes pour maintenir la connexion entre les parcelles. Sur les 170ml restants, il est délimité par une clôture sur sa face nord et un muret sur sa face sud.
- la seconde, de l'ordre de 60ml, pentue et directe, comprend la descente vers l'étang depuis la tour jusqu'au *carrefour central*. Elle nécessitera la mise en place d'un cheminement en escalier. Des marches seront façonnées à même le substrat (éventuellement stabilisée avec des supports solides : bois, pierre...).

**2.4 Les postes d'observation :**

Ils sont au nombre de sept, situés principalement :

- **Aux abords de l'étang de Tanchiccia.** Cette plateforme de 2,50 m de large par 8 m de long, sera entourée de palissades d'observation robustes et recouvertes d'une casquette en bois sur les faces donnant sur le marais ; le grillage existant clôturant la station d'épuration sera recouvert de brande végétale. Pour favoriser leur insertion paysagère, la hauteur des palissades n'excédera pas 2,50 m.

Par ailleurs, des ouvertures latérales, occultables (fente d'observation), seront positionnées à différentes hauteurs sur les faces de l'observatoire ayant une vue sur l'étang.

- Sur la butte de *Valdarellu*, il est projeté une alternance de palissades en bois de brandes sur 4 à 5 ml et, sans pouvoir excéder les 2,50 m de hauteur. Compte tenu de la végétation aux alentours et de la configuration des lieux, deux cônes visuels principaux seront exploités : le premier donnant sur les mares temporaires situées au nord-est et le second sur l'étang au sud/sud-est. Des palissades d'observation connexes seront judicieusement positionnées et aménagées pour offrir une vue sur le marais au sud et à l'est. Afin de permettre une bonne observation de l'avifaune en évitant son dérangement, un linéaire de brande sera mis en place à l'arrière des palissades.

- Au nord-ouest de l'étang, au-delà de la limite de prairie humide bordant le site, figurera une alternance de palissade d'observation sur 4 à 5 m, sans pouvoir excéder les 2,50 m de hauteur. Cet observatoire devra idéalement offrir une vue sur les prairies ainsi que sur les mares temporaires localisées au nord de l'étang.

- Sur le coteau à l'ouest de l'étang, est aménagée une tour d'observation, en bois classe 4 (chêne, acacia, mélèze, châtaignier), orientée de manière à permettre une bonne visibilité sur le marais (vue panoramique). La structure sera munie d'une toiture simple en bardeaux ou clins en bois. Elle présente une surface de plancher de 10 m<sup>2</sup> et est positionnée à 5 m de hauteur.

### 3 - LA SIGNALÉTIQUE

La signalétique proposée a pour objectif de :

- Informer et Orienter les visiteurs
- Sensibiliser et Eduquer les usagers à la richesse et la fragilité de l'écosystème de l'étang de Tanchiccia et du marais de Pistigliolo.

Elle présente les règles qui régissent la fréquentation du site. Elles pourront être apposées sous forme de pictogramme sur le panneau d'accueil du site, ou bien faire l'objet d'un panneau spécifique de type *charte du promeneur* par exemple (l'avantage de cette dernière modalité étant que les chartes sont souvent davantage perçues comme des démarches volontaires que comme des obligations).

Elle se compose ainsi de :

L'affichage de l'ouverture du site au public, au moyen d'un grand panneau positionné au niveau de l'accès principal au site, il a aussi pour fonction d'annoncer au visiteur qu'il pénètre dans un milieu possédant un statut et assure ainsi la « porte » du site.

Le règlement intérieur du site, participant à l'éducation des usagers à partir de panneaux mentionnant les autorisations et les interdictions définis au préalable par les élus et le Conseil Général de Corse du Sud (par ex. fumer, camper, circuler en véhicule motorisé, chiens, cueillir plantes et champignons...).

Le fléchage et l'orientation :

Il sera veillé à ce que l'inscription soit la plus concise et précise possible de manière à être rapidement lisible et clairement compréhensible par tous en jouant sur la pluralité des informations, les types de caractères, leurs couleurs ou encore les fonds de panneaux.

Le fléchage sera réparti de façon homogène sur l'ensemble du site et en particulier au niveau des croisements ou changements de direction. L'iconographie utilisée sera la plus simple possible et les pictogrammes usuels seront judicieusement choisis, notamment au niveau des zones dangereuses.

**La sensibilisation des usagers aux patrimoines naturels et culturels**, au moyen de divers aménagements sur les aires de repos et d'accueil tels que: panneaux d'interprétation, borne amovible à thème ou encore table d'orientation, observatoire/belvédère.

**La diffusion des informations** qui seront mises en place le long des sentiers de découverte ou au niveau de stations d'observation spécifiques. Elles concernent :

- les caractéristiques de la flore, de la faune
- la matérialisation d'un panorama,
- l'historique du site et les usages passés en liaison avec le patrimoine bâti et culturel...
- la gestion du site (fauche tardive des faciès prairiaux, pâturage extensif, non-intervention contrôlée au niveau des boisements par exemple...).

Les panneaux d'information mis en place à cet effet pourront être soit permanents, soit amovibles (socles pérennes et plots amovibles, permettant aux panneaux d'être retirés en saison hivernale).

**Indications d'informations temporaires :**

Cette signalétique est importante pour informer sur certains sujets ponctuels dans le temps.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées :

- (1) panneaux simples et peu coûteux (tirage numérique sur autocollant, à appliquer sur un support bois) à utiliser pour signaler un chantier de quelques mois,
- (2) panneaux modulables en fonction de l'état du site (panneaux repliés en deux sur une charnière, et ouverts seulement en cas de besoin) : annonce d'une crue ou saison de reproduction de la faune,
- (3) panneaux vitrés sous lesquels peuvent être placés des informations fréquemment renouvelées : programmes de visites... Ces méthodes sont intéressantes parce qu'elles donnent « de la vie » au site, mais elles demandent un renouvellement très fréquent.

Une réflexion sera menée durant l'étude détaillée du projet pour coordonner et donner de la cohérence à l'ensemble de la signalétique en associant l'équipe gestionnaire.



MAITRE D'OUVRAGE

CONSEIL GENERAL  
CORSE  DU SUD

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET  
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES  
POLE ENVIRONNEMENT ET ESPACE RURAL  
*Service eau et milieux aquatiques*

Aménagement de l'étang de Tanchiccia

PLAN D'ENSEMBLE

Pièce N° PA04

## PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

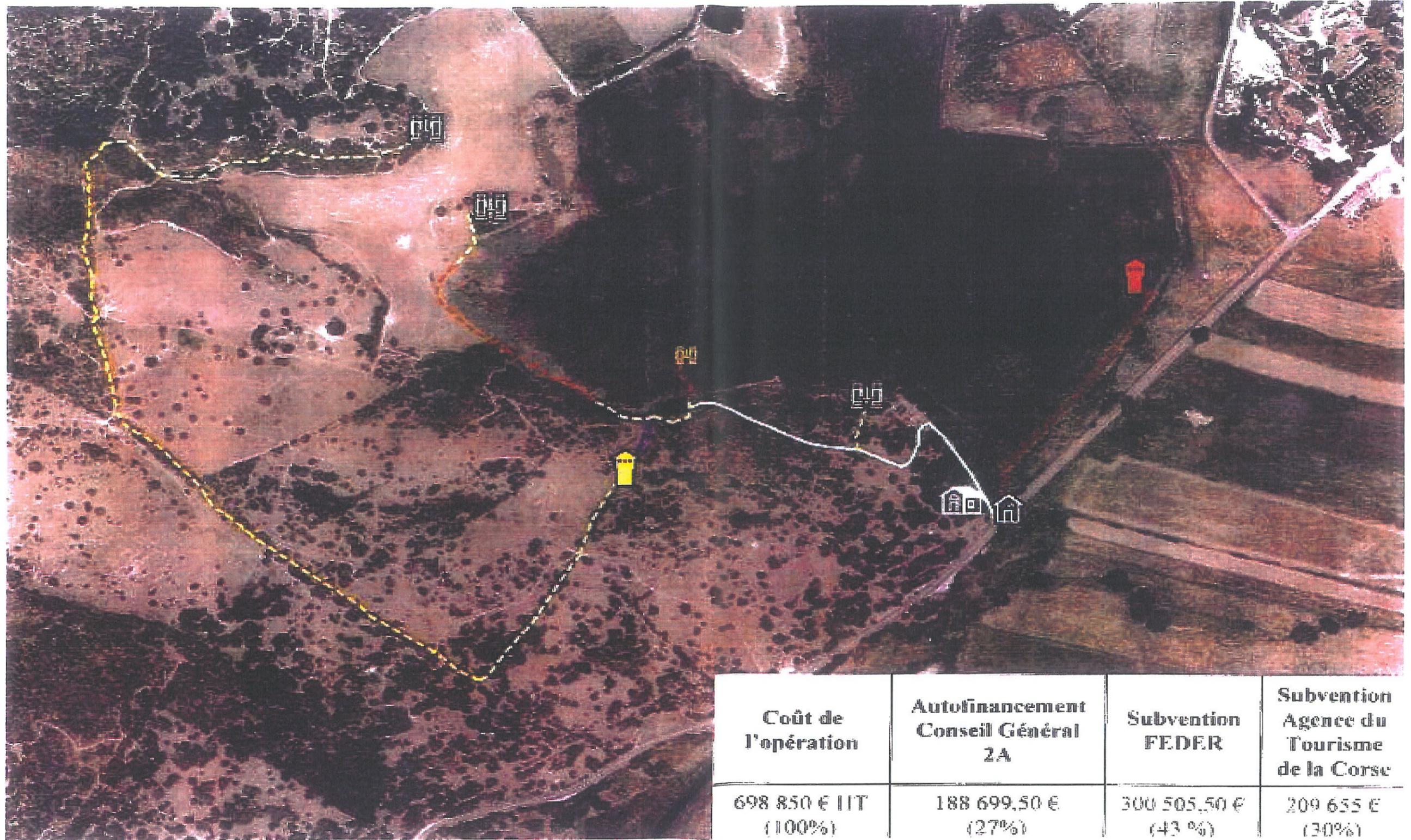
Le présent projet d'aménagement, porté par le Conseil général de la Corse du sud, concerne la valorisation d'un espace remarquable classé Natura 2000, l'étang salé de Tanchiccia (à la mosaïque d'habitats de végétation de prés salés indifférenciés).

Dans le cadre de l'intérêt général, il prévoit des aménagements nécessaires à l'entretien et l'ouverture au public du site. Le Dossier d'intérêt général joint donne le détail des aménagements projetés.

En vue de sensibiliser et accueillir le public, il est mis en place des infrastructures d'accueil et d'observations initiatives et scientifiques, accompagnées de la création et la sécurisation d'un sentier de découverte. Une structure d'accueil du public est créée à l'entrée du site, desservie par le chemin d'accès à la station d'épuration existante, accompagnée d'une aire de stationnement de 15 places. Des locaux techniques, quelques équipements mobiliers, des postes d'observation de l'avifaune sont présents le long du parcours de découverte, composé de cheminements piétons pedestres en sol stabilisé ou sur pilotis au niveau de l'étang.

L'étude détaillée du projet qui suivra la phase autorisation administrative, mettra en cohérence l'expression sur le terrain des équipements associés aux besoins en signalétique, sécurisation et équipements pour la réception du public avec le respect du caractère naturel du site et sa préservation

PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DE L'ETANG DE TANCHICCIA



## ACCES AU PILOTIS EST ET LA PLATE-FORME SURELEVEE



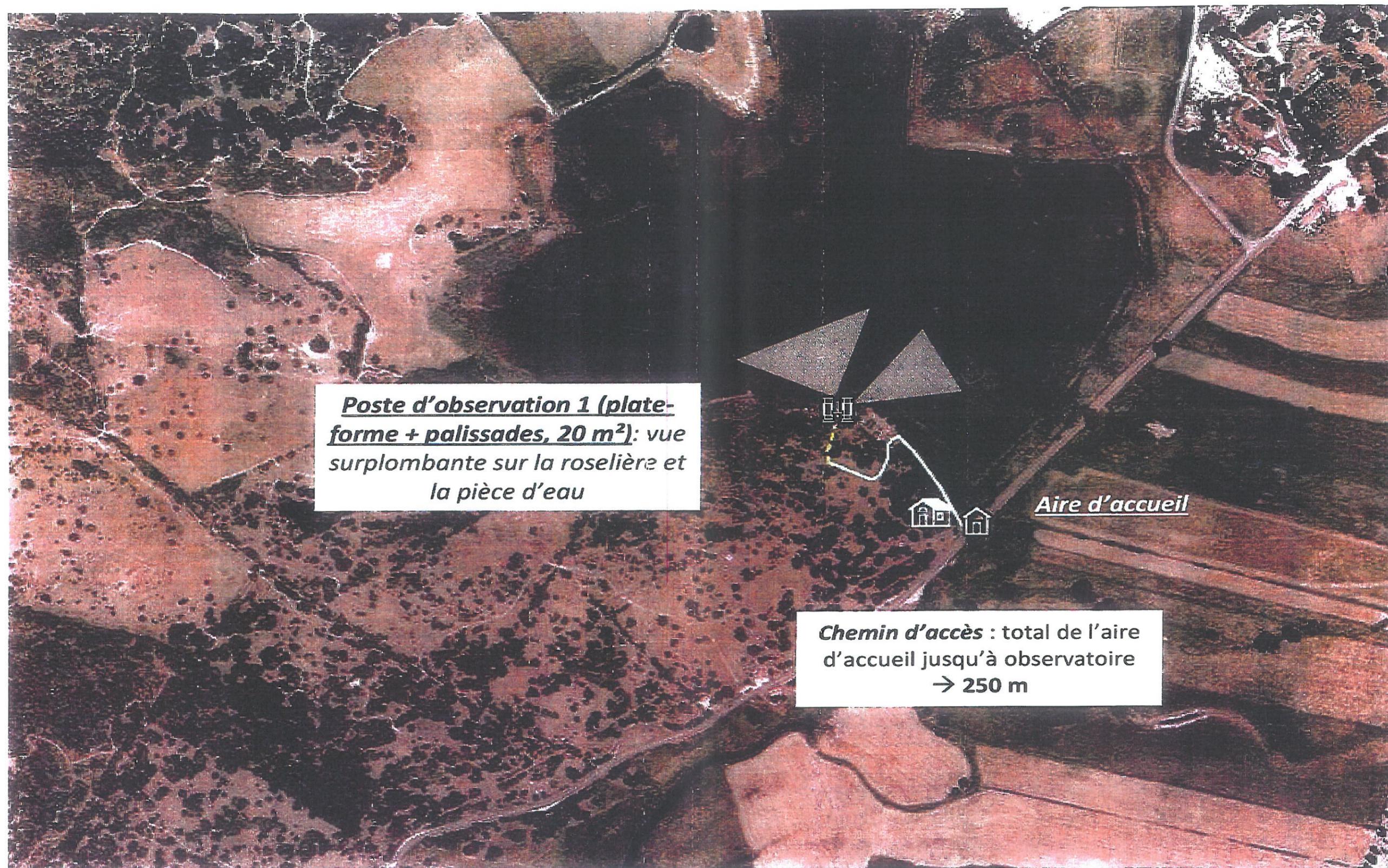
**Plate forme d'observation**  
**(plate-forme surélevée 14**  
**m<sup>2</sup>)**: vue au niveau du haut  
de la roselière, reliefs de  
Valdarellu en second plan

Réhabilitation préalable du canal de  
ceinture + mise en place d'un ouvrage  
de régulation en sortie d'étang

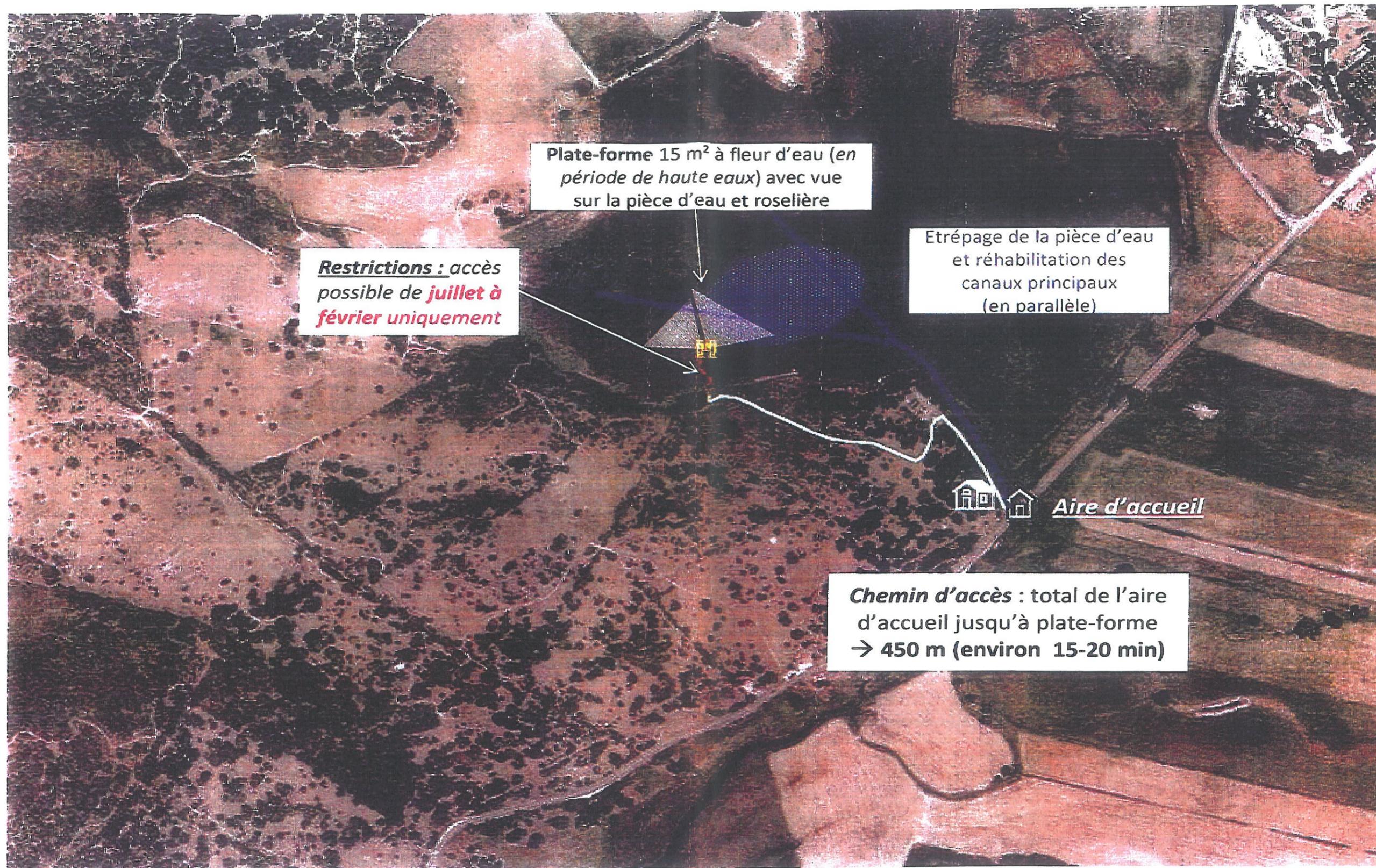
**Sentier d'interprétation sur**  
**pilotis accessible aux PMR**  
(avec assistance pour l'accès  
à la plate-forme) + zones  
d'interprétation, mât à  
hirondelle (en option)

**Aire d'accueil aménagée**  
**(maison de l'Etang +**  
**local technique + aire de**  
**stationnement)**

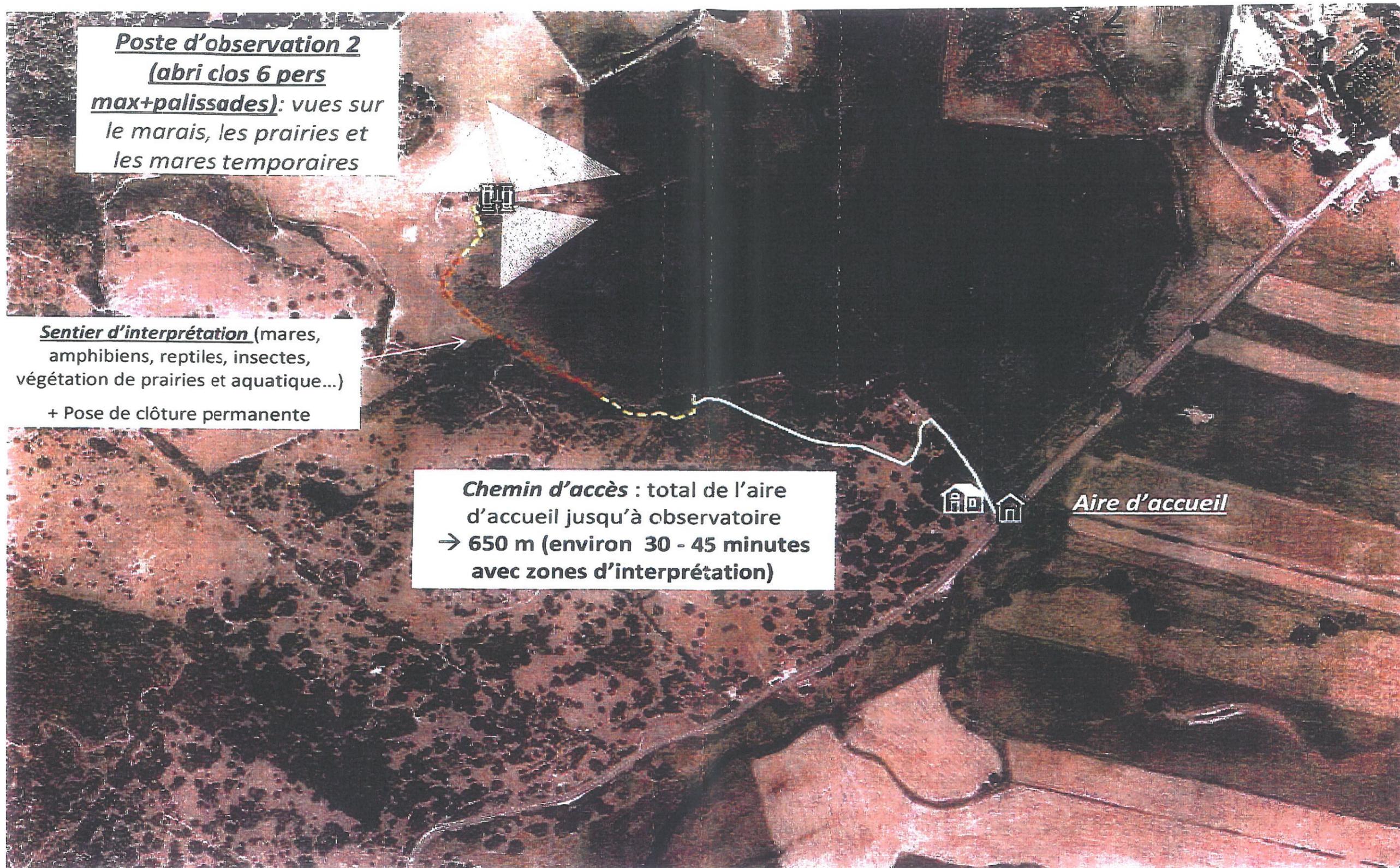
## ACCES AU POSTE D'OBSERVATION N°1



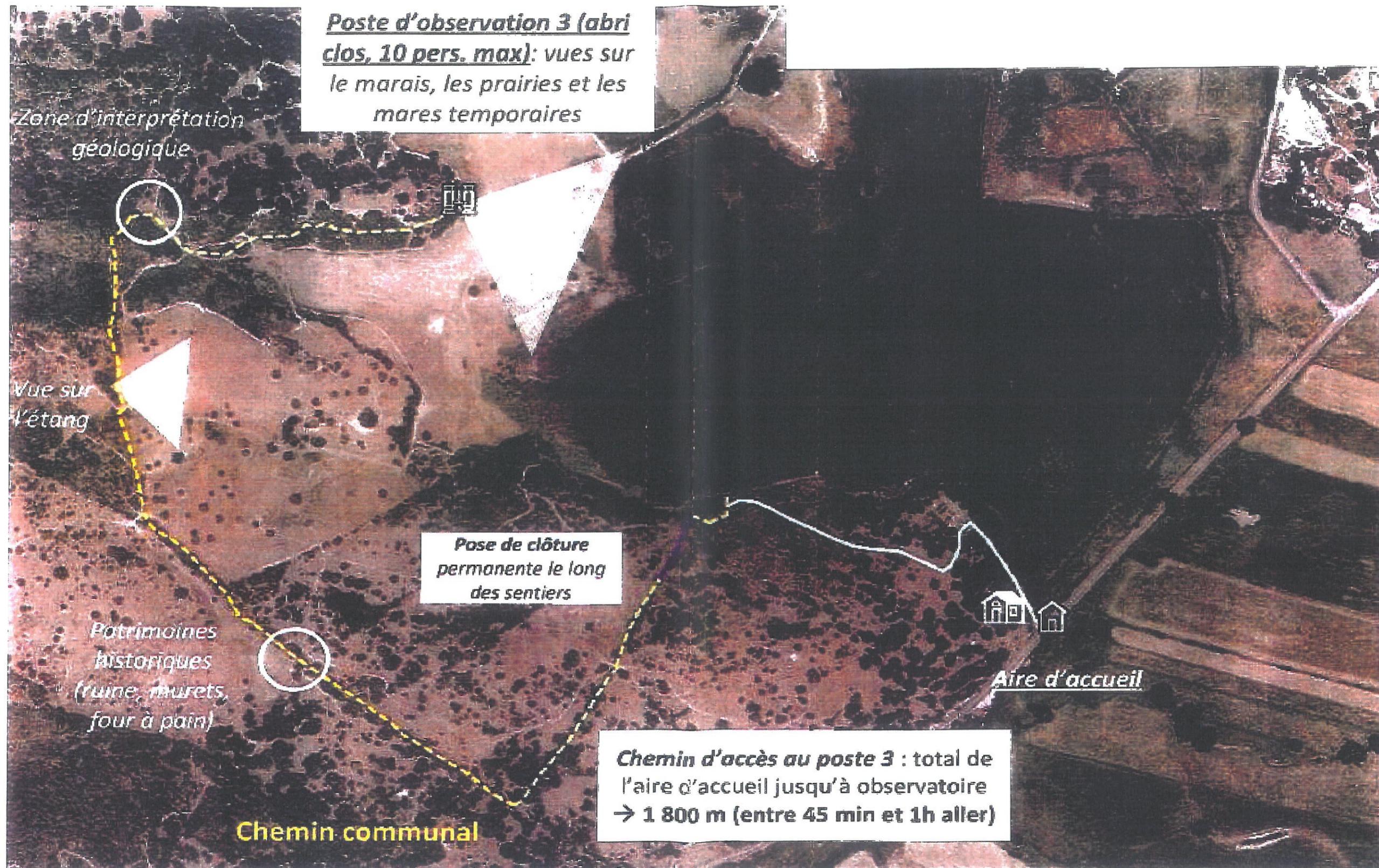
## ACCES A LA PLATE-FORME DANS L'ETANG



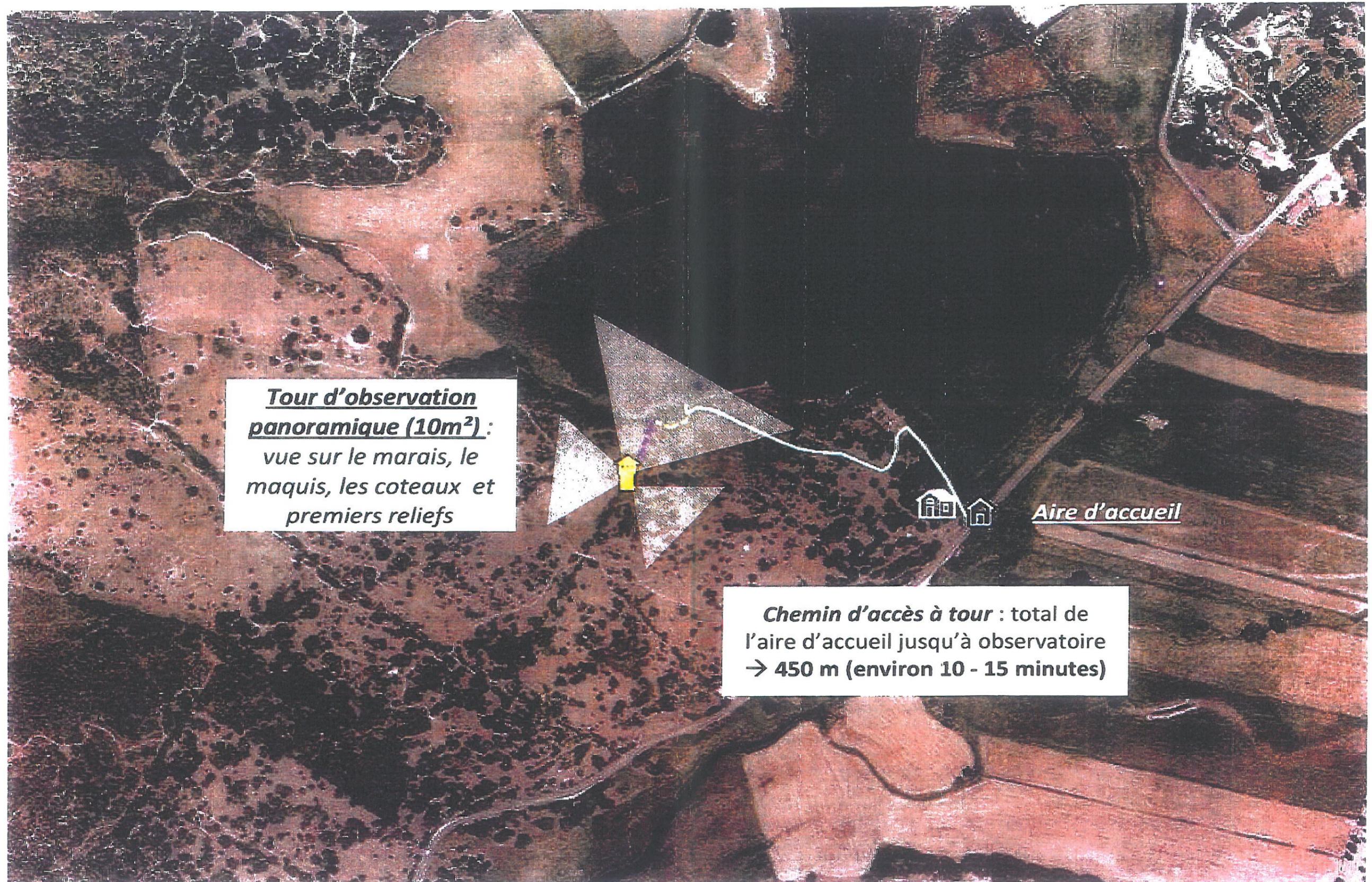
## ACCES AU POSTE D'OBSERVATION N°2



## ACCES AU POSTE D'OBSERVATION N°3



## ACCES A LA TOUR D'OBSERVATION

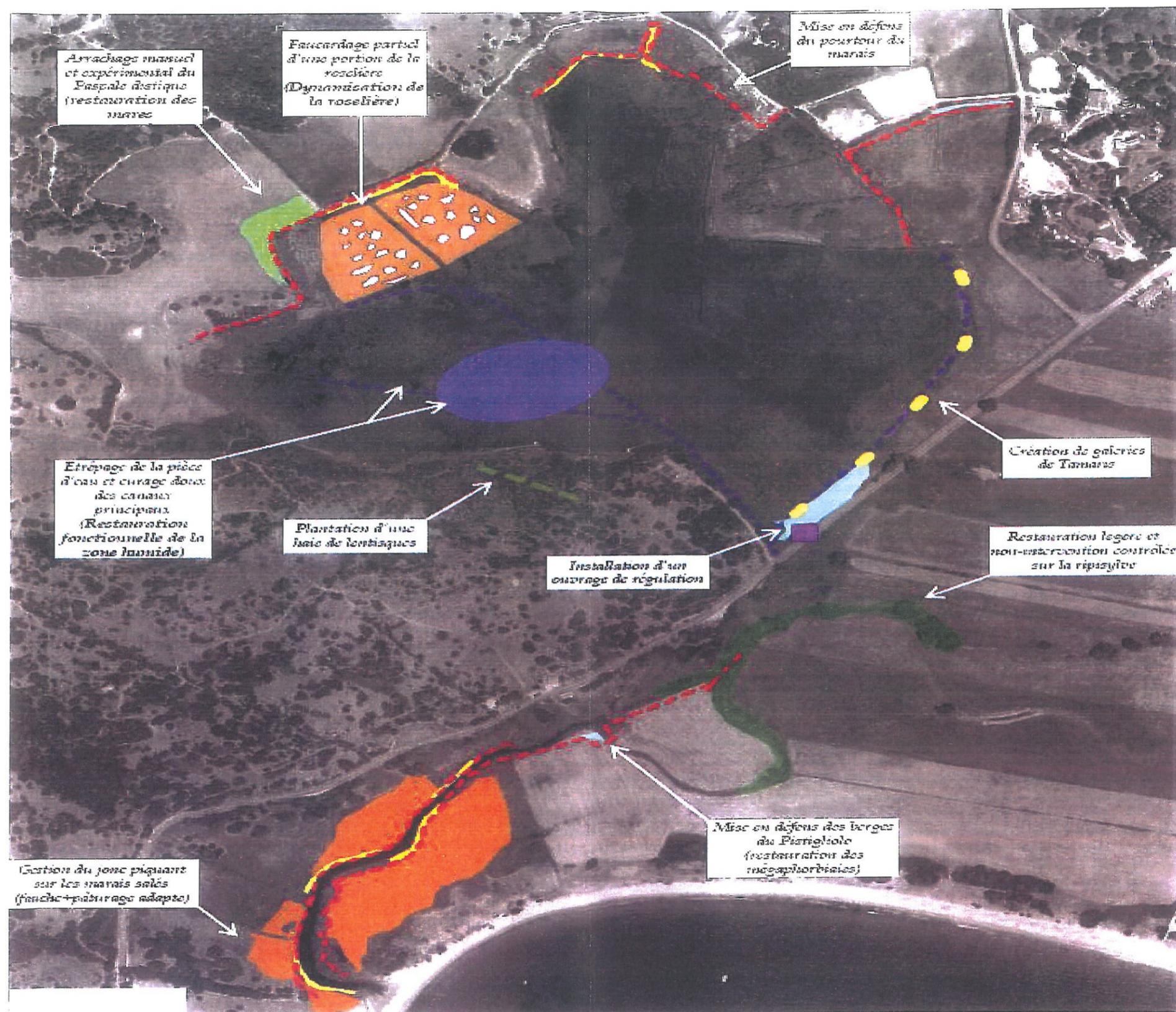


**Tour d'observation panoramique (10m<sup>2</sup>) :**  
vue sur le marais, le maquis, les coteaux et premiers reliefs

***Chemin d'accès à tour :*** total de l'aire d'accueil jusqu'à observatoire  
→ 450 m (environ 10 - 15 minutes)

***Aire d'accueil***

# CARTE DE LOCALISATION DES PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES POUR ENTREtenir ET RESTAURER LE SITE





VUE 1



VUE 2

MAITRE D'OUVRAGE  
**CONSEIL GENERAL CORSE DU SUD**  
 DGA Ressources et Moyens  
 Direction de la Construction de la Rénovation et de la Maintenance des Bâtiments  
**SERVICE DE LA CONSTRUCTION**  
 HOTEL DU DEPARTEMENT - B.P. 414-20183 AJACCIO CEDEX - Tél: 04 95 29 13 00 - Fax: 04 95 29 12 64

DOSSIER :  
**PERMIS D'AMENAGER**

OPERATION :  
**REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL  
 ET D'UN LOCAL TECHNIQUE EN BOIS**

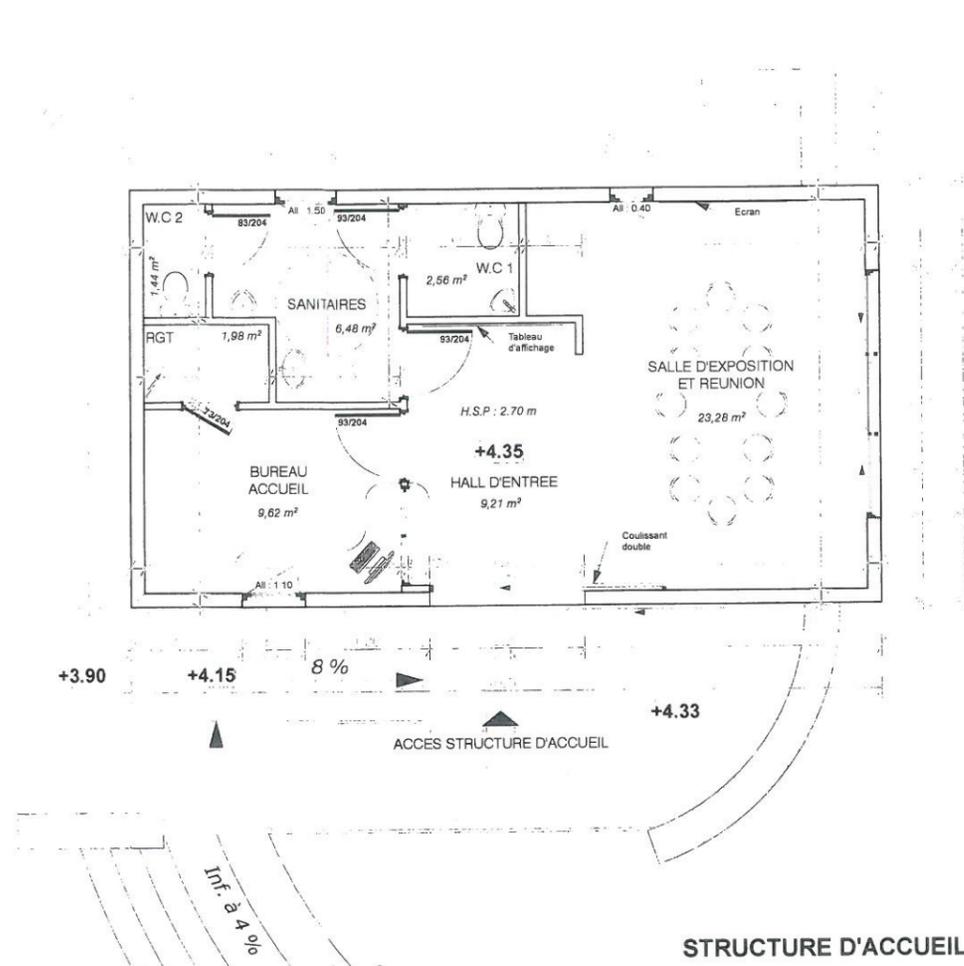
LOCALISATION :  
**20140 - COMMUNE DE SERRA-DI-FERRO  
 Lieu dit " Tanchiccia "**

MAITRE D'OEUVRE :  
**Françoise PINNA LONGUET**  
 Architecte D.P.L.G. - N° National : 031694  
 HOTEL DU DEPARTEMENT -  
 BP.414 - 20183 AJACCIO CEDEX  
 T/0495298261 - P/0670605425 - F/0495291264  
 Email : françoise.pinnalonguet@cg-corsedusud.fr

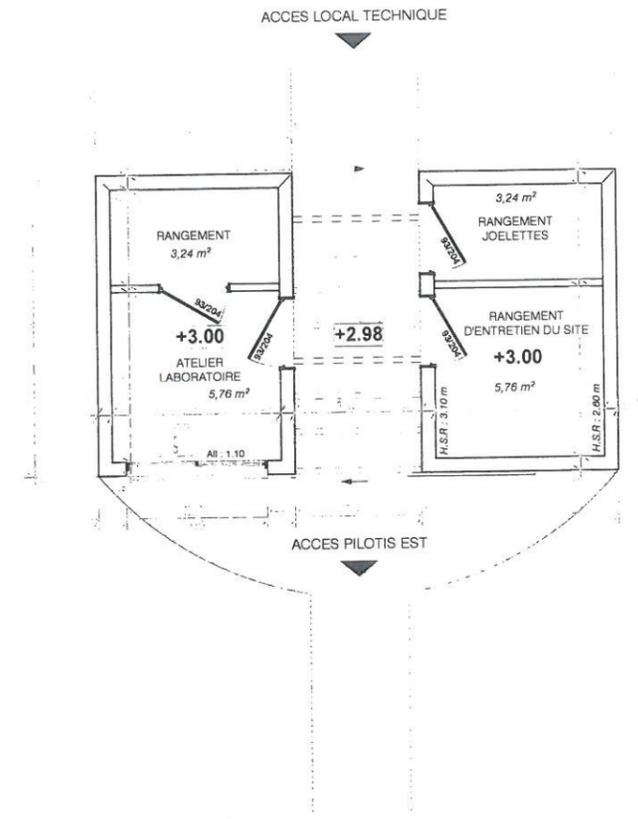
PLANS :  
**ENVIRONNEMENT PROCHE**

ECHELLE :

N°  
**PA**



**STRUCTURE D'ACCUEIL**



**LOCAL TECHNIQUE**

**Surfaces :**

Hall d'entrée:	9.21m <sup>2</sup>
Bureau accueil:	9.62m <sup>2</sup>
Rgt :	1.98m <sup>2</sup>
Salle d'exposition et réunion :	23.28m <sup>2</sup>
Sanitaires:	6.48m <sup>2</sup>
W.C 1 (P.M.R.):	2.56m <sup>2</sup>
W.C 2:	1.44m <sup>2</sup>

**Surface de plancher : 56.65m<sup>2</sup>**

**Surfaces :**

Rangement d'entretien du site :	5.76m <sup>2</sup>
Rangement Joëlettes :	3.24m <sup>2</sup>
Atelier Laboratoire :	5.76m <sup>2</sup>
Rangement :	3.24m <sup>2</sup>

**Surface de plancher : 18.48m<sup>2</sup>**



MAÎTRE D'OUVRAGE :

**CONSEIL GENERAL  
CORSE DU SUD**



DGA Ressources et Moyens  
Direction de la Construction de la Rénovation et de la Maintenance des Bâtiments  
**SERVICE DE LA CONSTRUCTION**  
HOTEL DU DEPARTEMENT - B.P. 414-20183 AJACCIO CEDEX - Tél: 04 95 29 13 00 - Fax: 04 95 29 12 64

DOSSIER :

**PERMIS D'AMENAGER**

OPERATION :

**REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL  
ET D'UN LOCAL TECHNIQUE EN BOIS**

LOCALISATION :

**20140 - COMMUNE DE SERRA-DI-FERRO  
Lieu dit " Tanchiccia "**

MAÎTRE D'OEUVRE :

**Françoise PINNA LONGUET**

Architecte D.P.L.G. - N° National : 031694  
HOTEL DU DEPARTEMENT -  
BP.414 - 20183 AJACCIO CEDEX  
T/0495298261 - P/0670605425 - F/0495291264  
Email : françoise.pinnalonguet@cg-corsedusud.fr

PLANS :

**STRUCTURE D'ACCUEIL**

**INSERTION GRAPHIQUE**

ECHELLE :

N° :

**PA**

# Cartographie des habitats naturels de l'étang de Tanchiccia et de la zone humide du Pistigliolo

**LEGENDE :**

<b>HAIES ET FOURRES ENRONCES</b>	<b>GALENIÉS ARBOREES</b>
Fourré d'ormes	Fragments de ripisylve enroncée
Haie à ronces, ormes et pruneliers	Tamaris d'Afrique
Fourré de pruneliers, ronces, roseaux et fougères aigle	<b>MEGAPHORBIAIES</b>
Fourré d'oliviers, myrtes, ronces et rosiers	... à <i>Dorycnium rectum</i> dominant
Roncier pratiquement pur	... à <i>Iris pseudacorus</i> dominant
<b>AUTRES TYPES DE FOURRES ET LANDES</b>	... à <i>Althaea officinalis</i> dominant
Fourré de genévriers, lentisques et oliviers	<b>PRAIRIES</b>
Lande à fougère aigle	Prairie humide
<b>MAQUIS ET HABITATS ARBORES</b>	Groupements herbacés des bermes
Mosaïque métrique de roches nues, maquis haut et secteurs à brachypodes	Prairie sèche
Friche bois	Friche sèche
Maquis haut à lentisques et oliviers	<b>HABITATS HALOPHILES</b>
Maquis haut à lentisques et oliviers enroncée	Prés salés indifférenciés
Bas maquis à cistes de Montpellier	Prés salés dominés par les joncs piquants
Mosaïque d'yeuseraie dégradée et de friches	Prés salés dominés par le jonc subulé
<b>HABITATS DULÇAQUICOLES</b>	Mosaïque halophile
Zones maintenues en eau toute l'année (les années humides)	Saliconales à <i>Salicornia patula</i>
Mares temporaires en sous-bois dans les tamaris	<b>HABITATS DES DUNES ET PLAGES</b>
Mares temporaires exposées	
Mares temporaires en mosaïque avec les grands hélrophytes	<b>ELEMENTS ANTHROPIQUES</b>
<b>PEUPELEMENTS HÉLOPHYTIQUES</b>	Principaux chemins
Peuplements de grands hélrophytes	Murets ajointés et/ou clôturés
Phragmitaie enroncée	Infrastructures (Station d'épuration, hangars, zones de stationnement, habitations, etc.)
Peuplements hélrophytiques des fossés engorgés	Remblais
Petites hélrophytes des sources	<b>GROTTE NON EXPLOITÉE PAR LE TOURISME</b>
Peuplement de caunes de Provence	★





# ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE A LA RESTAURATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ETANG DE TANCHICCIA ET DU MARAIS DE PISTIGLIOLO

*Notice d'incidence Natura 2000*

Département de Corse-du-Sud  
*Commune de Serra-di-Ferro*

Rapport d'étude n° L1205-3 - 2013





Tableau 1 : Description des actions programmées dans le plan de gestion, d'aménagement et de la valorisation de l'étang de Tanchiccia et du marais du Pistigliolo (1/2)

CODE	ACTIONS	OBJECTIFS VISES	DESCRIPTION SUCCINCTE
EC1	Gestion durable des mares temporaires méditerranéennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer et préserver les mares temporaires méditerranéennes</li> <li>- Favoriser l'extensivité du pâturage</li> <li>- Optimiser la fonctionnalité hydraulique de l'étang</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrachage des espèces invasives (Paspale distique) : protocole expérimental</li> <li>- Adaptation du pâturage (calendrier, chargement, mode de distribution de compléments alimentaires...)</li> <li>- Régulation et maintien des variations intra-annuelles des niveaux d'eau</li> <li>- Suivi et contrôle ultérieur régulier</li> </ul>
EC2	Restauration et conservation des tamarigales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer et préserver l'habitat</li> <li>- Accroître la fonctionnalité des écotones</li> <li>- Multiplier les microhabitats et favoriser l'effet lisière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recréation de linéaires de galeries de Tamaris par bouturage</li> <li>- Mise en défens des abords des zones replantées (berges, talus...)</li> <li>- Suivi et contrôle ultérieur</li> </ul>
EC3	Restauration pérenne des marais salés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les activités agricoles</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité des marais salés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des espèces indésirables (fauche du jonc piquant)</li> <li>- Mise en défens des berges (Pistigliolo)</li> <li>- Adaptation du pâturage (calendrier, chargement, mode d'abreuvement...)</li> <li>- Suivi et contrôle ultérieur</li> </ul>
EC4	Restauration et entretien des mégaphorbiaies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver ces habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Accroître la fonctionnalité des écotones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration douce (débroussaillage et éclaircissement)</li> <li>- Non-intervention contrôlée</li> <li>- Mise en défens (pris en compte dans EC3)</li> <li>- Suivi et contrôle ultérieur</li> </ul>
EC5 – EC6	Restauration fonctionnelle de la roselière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la fonctionnalité et les potentialités écologiques</li> <li>- Dynamiser et réouvrir localement la roselière</li> <li>- Accroître l'attractivité de cet habitat pour l'avifaune patrimoniale (nicheuse, migratrice ou hivernante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faucardage en mosaïque ciblé sur un périmètre réduit</li> <li>- Etrepage sur 8000 m<sup>2</sup> de la pièce d'eau principale</li> <li>- Curage doux des principaux canaux soit environ 1 300 ml</li> <li>- Conservation d'une zone de tranquillité</li> <li>- Suivi et contrôle ultérieur</li> </ul>
EC7	Protection juridique des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les moyens juridiques pour préserver l'intégrité de la zone humide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des principaux outils de protection du site</li> </ul>
EC8	Gestion durable des boisements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les potentialités écologiques des boisements alluviaux</li> <li>- Favoriser la maturation de ces boisements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration douce (création d'îlots de vieillissement, opérations forestières)</li> <li>- Non-intervention contrôlée</li> <li>- Suivi ultérieur courant</li> </ul>
EC9	Restauration des espaces ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les prairies humides méditerranéennes</li> <li>- Favoriser l'expression des potentialités écologiques des espaces ouverts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation du pâturage (calendrier, chargement, modes d'abreuvement et de distribution de compléments alimentaires...)</li> <li>- Fauchage raisonné des prairies</li> </ul>
EC10	Maintien de la tranquillité du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver l'attractivité et la quiétude de l'étang et la zone humide</li> <li>- Informer le public sur les sensibilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation d'une haie buissonnante (+entretien ultérieur)</li> <li>- Canalisation stricte du public</li> <li>- Mesures de restriction des accès sur les zones sensibles</li> <li>- Veille et respect du règlement par le biais de 2 agents assermentés</li> </ul>
EC11	Élaboration d'un plan de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver la diversité et la qualité des systèmes prairiaux pâturés</li> <li>- Rendre compatibles les activités de pâturage et la préservation du patrimoine naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement d'un plan de pâturage</li> <li>- Tenue d'un cahier de gestion par le(s) éleveur(s)</li> </ul>
EC12	Création d'une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver la diversité et la qualité des systèmes prairiaux pâturés</li> <li>- Rendre compatibles les activités de pâturage et la préservation du patrimoine naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe juridique et vocation des RCFS</li> </ul>
EC13	Lutte contre les espèces invasives végétales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le développement de pestes végétales</li> <li>- Veiller à conserver et accroître les potentialités écologiques du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrachages manuels et réguliers des foyers d'espèces invasives suivantes : Paspale distique, Souchet vigoureux, Raisin d'Amérique, Thé du Mexique, Griffes de sorcières, Bromes pungatif, Paspale dilaté, Sporobole tenace</li> <li>- Protocole expérimental spécifique à la gestion du Paspale distique (cf. EC1)</li> <li>- Veille sanitaire et contrôle ultérieur</li> </ul>
EC14	Aménagements d'habitats ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les microhabitats</li> <li>- Accroître la fonctionnalité du site</li> <li>- Disposer de supports pédagogiques de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de tas de bois, perchoirs, pierres ou autres supports...</li> <li>- Mise en place de nichoirs : oiseaux, chiroptères, insectes...</li> <li>- Pose d'un mât à hirondele de fenêtre</li> </ul>

## Description des actions programmées dans le plan de gestion, d'aménagement et de la valorisation de l'étang de Tanchiccia et du marais du Pistigliolo (22)

CODE	ACTIONS	OBJECTIFS VISES	DESCRIPTION SUCCINCTE
HY1	Gestion des niveaux d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver l'attractivité de la roselière pour la faune et la flore d'intérêt communautaire</li> <li>- Optimiser la capacité d'accueil pour l'avifaune patrimoniale</li> <li>- Améliorer le rôle d'épuration et d'expansion de crue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un ouvrage de régulation des niveaux d'eau</li> <li>- Maintien de niveaux d'eau élevés au cœur de la roselière, de l'ordre de 30 à 40 cm (mars à juin inclus) puis baisse progressive en début d'été. Assec complet tous les 5-7 ans.</li> <li>- Suivi ultérieur des niveaux d'eau (échelle limnimétrique)</li> </ul>
HY2	Maintien des apports hydrologiques actuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver l'attractivité de la roselière pour la faune et la flore d'intérêt par les variations saisonnières des niveaux d'eau dans l'étang</li> <li>- Préserver les fonctions écologiques de l'étang</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'exhaussement du niveau de la RD n° 757</li> <li>- Pas d'endiguement du Taravo en aval du pont Caitucoli</li> <li>- Pas de comblement ni de dérivation du bras mort entre le Taravo et le marais de Pistigliolo</li> <li>- Pas de dérivation des eaux de ruissellement sur les talwegs qui alimentent l'étang de Tanchiccia</li> </ul>
HY3	Suivi de l'évolution de la plage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver le cordon dunaire</li> <li>- Maintenir la fonctionnalité du bras mort du Pistigliolo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure annuelle de la largeur de la plage et de la hauteur du talus du cordon dunaire</li> <li>- Signalisation de l'interdiction de piétinement du cordon dunaire et panneau d'information sur la fragilité du site</li> </ul>
CS1 à CS10	Suivis écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'évolution des différents peuplements</li> <li>- Améliorer les connaissances relatives aux différents groupes faunistiques et floristiques du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi ornithologique (CS1)</li> <li>- Suivi piscicole (CS7)</li> <li>- Suivi botanique (flore vasculaire CS2 et non-vasculaire CS8)</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux et des sédiments (CS9)</li> <li>- Suivi batracho-herpéologique (CS3)</li> <li>- Suivi hydrologique (CS4)</li> <li>- Suivi photographique (CS10)</li> <li>- Suivi entomologique (CS9)</li> </ul>
AS1	Accueil et canalisation du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et orienter le public</li> <li>- Canaliser le public au niveau des sentiers et valoriser les chemins existants</li> <li>- Protéger les habitats, limiter le dérangement de la faune et le piétinement de la flore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et sécurisation d'une aire d'accueil</li> <li>- Matérialisation des voies de cheminements</li> <li>- Implantation de divers sentiers sur pilotis ou madriers (linéaire total : environ 550 ml soit un peu 750 m²)</li> </ul>
AS2	Aménagement et valorisation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le site du point de vue paysager</li> <li>- Concentrer les activités sur des secteurs ciblés</li> </ul>	<p>Mise en place d'infrastructures permettant l'observation des richesses du site dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trois postes d'observation (dont deux abris clos)</li> <li>• deux plateformes surélevées (dont une adaptée aux PMR avec assistance),</li> <li>• une tour d'observation</li> </ul>
AS3	Mise en sécurité du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les risques liés à la fréquentation par les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose de clôtures permanentes le long des cheminements, environ 1000 ml (chicanes, barrières...)</li> </ul>
AS4	Mise en place d'une signalétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les usagers à la richesse et la fragilité du site</li> <li>- Orienter le public</li> <li>- Éduquer les usagers sur la base d'un règlement intérieur du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de panneaux d'information, de flechages directionnels, de bornes, de pupitres d'orientation...</li> </ul>
AS5 à AS6	Sensibilisation et information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les acteurs locaux</li> <li>- Veiller à la compatibilité des projets</li> <li>- Informer les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des relations avec les principaux acteurs (animations, rencontres, réunions...)</li> <li>- Élaboration d'une plaquette « Découverte de l'Étang de Tanchiccia et du marais de Pistigliolo »</li> </ul>
IU1 à IU4	S'assurer de la compatibilité des usages entre eux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>- Définir un règlement intérieur</li> <li>- Établir et renforcer les passerelles entre acteurs</li> <li>- Réglementer la pratique de la chasse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des éleveurs quant à l'emploi de produits chimiques</li> <li>- Établissement d'un règlement intérieur</li> <li>- Mise en place d'un plan de communication cohérents</li> <li>- Convention de chasse à titre exceptionnel (régulation du sanglier)</li> </ul>
IU5	Organisation de campagnes régulières de nettoyage de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer la qualité du milieu naturel</li> <li>- Limiter les impacts biologiques et paysagers liés aux déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes régulières d'enlèvements des déchets à l'échelle globale du site</li> </ul>
IU6	Surveillance et respect des réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des tournées de veille sur le territoire</li> <li>- Limiter les comportements néfastes pour le milieu naturel</li> <li>- Sensibiliser les usagers au règlement intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance assurée par deux agents habilités et assermentés</li> </ul>
GA1 à GA3	Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et évaluer le plan de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan annuel d'activités (compte rendu)</li> <li>- Évaluation quinquennale du plan de gestion</li> <li>- Formation et encadrement du personnel</li> </ul>